

Génocide au Rwanda : « La justice contre l'oubli », le combat de Dafroza et Alain Gauthier à Reims et au Rwanda

Sophie Gueffier

France 3, 24 avril 2022

Le génocide des Tutsi au Rwanda a fait plus d'un million de morts entre avril et juillet 1994. En 2001, à Reims, Dafroza et Alain Gauthier fondent le Collectif des parties civiles pour le Rwanda, avec pour objectif de faire traduire en justice les présumés génocidaires habitant en France.



Dafroza et Alain Gauthier fondateurs du Collectif des parties Civiles pour le Rwanda.
•©Raphaël Doumergue / FTV

Au moment où, en Ukraine, des procureurs commencent à recueillir des témoignages de survivants dans les villes ravagées par la guerre, l'histoire qui lie Dafroza et Alain Gauthier au Rwanda fait singulièrement écho.

Voici trois raisons de regarder leur histoire poignante dans un numéro spécial d'*Enquêtes de région* : "La justice contre l'oubli" ci-dessous en replay. Un magazine d'Isabelle Forboteaux et Raphaël Doumergue, journalistes à France 3 Champagne-Ardenne.

1. Parce que l'histoire, même lointaine, peut bouleverser des vies

Le combat de Dafroza et Alain Gauthier s'est imposé à eux. Ils se sont connus, jeunes au Rwanda alors qu'Alain était enseignant en coopération. Quelques années après, au milieu des années 1970, Dafroza quitte son pays, où déjà, des exactions sont commises contre

les siens. Elle épouse Alain ; ils s'installent à Reims.

En 1994, d'avril à juillet, la guerre fait rage au Rwanda. En trois mois, on dénombre entre 800.000 et un million de morts, des Tutsi pour la plupart. Cette tuerie de masse est qualifiée de génocide en raison de *"l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel"*, selon les termes de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948.

En 1996, Dafroza et Alain retournent au Rwanda, dans l'espoir de retrouver les survivants de leur famille et d'en savoir plus sur leurs proches. *"Notre premier retour en 1996, ça a été un moment pour compter les survivants"*, explique Alain. Dafroza emporte avec elle un carnet pour prendre quelques notes. L'année suivante, ils y retournent. *"J'avais un cahier en 1996. En 1997, j'y suis retournée avec d'autres cahiers, puis en 1998... Cette matière-là commençait à être encombrante. Qu'est-ce qu'il fallait qu'on en fasse ?"* se demande alors Dafroza.

2. Pour que justice soit faite et pour ne pas oublier

Que faire des témoignages des survivants ? C'est en 2001, que Dafroza et Alain trouvent leur objectif. Ils créent le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR).

A l'instar du couple franco-allemand Beate et Serge Klarsfeld qui ont consacré leur vie à traquer les responsables nazis afin de les tra-

duire devant les tribunaux, Dafroza et Alain Gauthier parcourent le Rwanda pour cumuler un maximum de témoignages. Ils partent à la recherche des présumés génocidaires qui ont échappé à la justice de leur pays et sont venus se cacher en France.

Au nom de leur association, le CPCR, ils portent plainte – une trentaine déposée environ à ce jour – et se constituent partie civile lors des procès en cour d'assises. Alain Gauthier le reconnaît : *"le génocide a pris une telle place dans notre existence qu'on n'a pas passé une seule journée, depuis vingt-sept ans, sans parler du génocide."*

Dafroza n'est mue par aucun sentiment de revanche. Elle souhaite laisser une trace de toutes ces victimes, afin de préserver leur mémoire. *"La seule chose que je peux leur offrir, c'est la justice pour les ressusciter un peu, pour les faire revivre, qu'ils ne tombent pas dans l'oubli. Ce travail de justice, c'est un travail contre l'oubli."*

3. Pour la force des témoignages

C'est lors de leur dernier séjour au Rwanda qu'une équipe d'*Enquêtes de région* les a suivis. Dafroza et Alain continuent de chercher des survivants aux massacres et prennent le temps de rassembler les témoignages pour enrichir les dossiers.

Au mémorial de Bisesero, ils rencontrent Eric, le guide du site. Il sert d'intermédiaire pour retrouver d'autres témoins. Il a lui-même survécu au massacre du 22 juin 1994.

Ils rencontrent aussi Narcisse, autre victime, qui souhaite qu'il y ait une justice car *"cela permettrait d'alléger les cœurs"*.

Avec Bedaste, à Kibeho, Alain et Dafroza complètent les preuves contre l'ex-préfet Laurent Bucyibaruta, renvoyé devant la cour d'assises de Paris. Laurent Bucyibaruta, à la tête d'une équipe de supervision, est accusé d'y avoir organisé le massacre des réfugiés du camp. Bedaste doit sa survie au fait d'avoir fui ce camp quelques jours à peine avant le massacre. Survivant, il garde en lui une forme de culpabilité de n'avoir pas pu aider les autres : *"je me dois de parler parce que j'ai une dette. J'étais avec mes collègues, mes petits frères, mes sœurs et je suis resté en vie. J'ai une dette morale à payer. Même si ceux qui sont morts ne reviennent pas, la justice doit être rendue ; c'est mon objectif."*

Au mémorial de Murambi, le témoignage de Chantal vient enrichir les prises de notes du couple. Dafroza résume : *"survivre ici, c'est miraculeux"*. Chantal témoignera contre Bucyibaruta à son procès. Le procès de l'ex-préfet Laurent Bucyibaruta s'ouvrira en mai 2022.

Enfin, ils rencontrent Alphonse et son fils. Alphonse, ancien policier, raconte les exactions de Pierre Kayondo, ancien préfet, et tente ainsi d'évacuer un peu du fardeau qui pèse sur ses épaules : *"ces massacres concernent le monde entier, y compris moi et ma conscience."*

Dafroza conclut : *"Ce qu'on essaye de restituer ici, c'est l'histoire des lieux. Que ce qui s'est passé ici-même soit connu et res-*



Alphonse se libère d'un fardeau en témoignant. •©Raphaël Doumergue / France Télévisions

titué aux habitants d'ici pour que ça ne se perde jamais". Alain explique : *"ce séjour-là ça a été une des plus intenses avec des témoignages extrêmement forts et durs à entendre ; eux, ils vivent avec."*

Enfin, le témoignage digne et fort d'Aaron, venu depuis les collines de Bisesero, témoigner au procès de Claude Muhayimana vient donner une sorte de soulagement à ces militants qui luttent contre l'impunité des tortionnaires. Le Franco-Rwandais Claude Muhayimana a été condamné en décembre 2021 par la cour d'assises de Paris à 14 ans de réclusion criminelle. Il a été reconnu coupable de complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité. C'est le premier citoyen "ordinaire" à avoir été jugé et condamné en France pour avoir été impliqué dans le génocide rwandais.

Un combat entre quête de justice, inscription de l'histoire et mémoire apaisée.



Aaron a vu toute sa famille assassinée.
•©Raphaël Doumergue / France Télévisions